



CAF 4

Version: 8.1

Date de Révision: 25.02.2019

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 Annexe II

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit:

Nom du produit: CAF 4

N° de produit: PRCO90000136

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Utilisations identifiées: Réalisation de joints, étanchéités et collages divers.**Usages déconseillés:** Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

: ci fb]ggYi f:

Service Chimie

5 Place de l'Eglise St Thibault des Vignes

77400 Marne la Vallée - France

Téléphone: 01 64 30 89 22**Télécopie:** 01 64 30 87 49**E-mail:** HSE@service-chimie.fr**1.4 Numéro d'appel d'urgence:** CHEMTREC France (24h) : +(33)-975181407 / National Poison Centre : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé selon la législation en vigueur.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Dangers pour la Santé

Irritation oculaire

Catégorie 2

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

Catégorie 1

H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

2.2 Éléments d'Étiquetage

**Mention d'Avertissement:**

Attention

Déclaration(s) de risque:

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.



CAF 4
Version: 8.1
Date de Révision: 25.02.2019

Conseils de Prudence

Prévention: P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention: P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Résumé des dangers

Dangers Physiques: Pas de recommandations spécifiques.

Dangers pour la Santé

Inhalation:

Quartz/cristobalite : Lorsqu'encapsulé dans un polymère, n'est pas présumé présenter un danger pour la santé dans des conditions normales d'utilisation. Bien que classé selon les critères CE, ce produit est exempté d'étiquetage, conformément à l'article 23 et à l'annexe 1 (section 1.3.4.1) de la réglementation (CE) n°1272/2008.

Contact oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.

Contact avec la Peau: Aucun symptôme spécifique constaté.

Ingestion: Aucun symptôme spécifique constaté.

Autres dangers pour la santé: Aucune autre information notée.

Dangers pour L'environnement: Non considéré comme dangereux pour l'environnement.

2.3 Autres dangers

Remplit les critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) Remplit les critères vPvB

Substance(s) formée(s) dans les conditions d'utilisation:

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	Notes
Acetic acid	<2%	64-19-7		01-2119475328-30-XXXX	#
Butan-1-ol	<0,002%	71-36-3		01-2119484630-38-XXXX	#

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Informations générales: Mélange de Polyorganosiloxanes, charges, additifs.


CAF 4

Version: 8.1

Date de Révision: 25.02.2019

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	facteurs M:	Notes
Quartz (fine fraction > 10%)	20 - <50%	14808-60-7	238-878-4	Exempt	Aucune information disponible.	#
Methylsilanetriyl triacetate	1 - <3%	4253-34-3	224-221-9	01-2119987097-22-XXXX	Aucune information disponible.	
Triacetoxylethylsilane	1 - <3%	17689-77-9	241-677-4	01-2119881778-15-XXXX	Aucune information disponible.	
Octaméthylcyclotétrasiloxane	0,1 - <1%	556-67-2	209-136-7	01-2119529238-36-0002	Aucune information disponible.	# PBT vPvB
Decaméthylcyclopentasiloxane	0,1 - <1%	541-02-6	208-764-9	01-2119511367-43-0003	Aucune information disponible.	vPvB
Dodécaméthylcyclohexasiloxane	0,1 - <1%	540-97-6	208-762-8	01-2119517435-42-0002	Aucune information disponible.	vPvB

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

Classification

Désignation chimique	Classification	Notes
Quartz (fine fraction > 10%)	STOT RE 1 H372;	Aucune information disponible.
Methylsilanetriyl triacetate	Acute Tox. 4 H302; Skin Corr. 1B H314;	Aucune information disponible.
Triacetoxylethylsilane	Acute Tox. 4 H302; Skin Corr. 1B H314;	Aucune information disponible.
Octaméthylcyclotétrasiloxane	Flam. Liq. 3 H226; Repr. 2 H361f; Aquatic Chronic 4 H413;	Aucune information disponible.
Decaméthylcyclopentasiloxane	Aucun connu.	Aucune information disponible.
Dodécaméthylcyclohexasiloxane	Aucun connu.	Aucune information disponible.

CLP: Règlement n° 1272/2008

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours



CAF 4

Version: 8.1

Date de Révision: 25.02.2019

Généralités: Consulter un médecin en cas de symptômes. Ranger les vêtements contaminés dans un récipient fermé jusqu'à l'élimination ou la décontamination.

4.1 Description des premiers secours

Inhalation: Se rendre à l'air frais et rester au repos.

Contact avec la Peau: Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver au savon et à l'eau.

Contact oculaire: En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment avec de l'eau propre. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes.

Ingestion: Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Aucun connu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Dangers: Pas de recommandations spécifiques.

Traitement: Pas de recommandations spécifiques.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Dangers d'Incendie Généraux: Pas de recommandations spécifiques.

**5.1 Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés:**

En cas d'incendie, utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche.

Moyens d'extinction inappropriés:

En cas d'incendie, ne jamais utiliser d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Pour plus d'informations, se reporter au §10: "Stabilité et Réactivité".

**5.3 Conseils aux pompiers
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:**

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les récipients.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:****6.1.1 Pour les non-secouristes:**

Porter un équipement de protection individuelle. Ne pas respirer les vapeurs. Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Ventiler la zone.

6.1.2 Pour les secouristes:

Aucune information disponible.

6.2 Précautions pour la Protection de l'Environnement:

Recueillir le produit répandu. Ne pas rejeter à l'égout, dans les cours d'eau ou dans les sols.



CAF 4
Version: 8.1
Date de Révision: 25.02.2019

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Les récipients contenant la matière déversée doivent être correctement étiquetés avec mention du contenu et les symboles de danger appropriés. Les récipients doivent être fermés hermétiquement. Absorber le produit avec du sable ou un autre absorbant inerte. Pour nettoyer le sol ou les objets, souillés par ce produit, utiliser un solvant approprié.(cf. : § 9). Nettoyer la zone à grande eau. Incinérer dans une chambre de combustion appropriée.

6.4 Référence à d'autres sections: Attention : les surfaces contaminées peuvent être glissantes. Pour l'élimination des déchets, voir la Section 13 de la FDS.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Prévoir une ventilation suffisante pour ne pas dépasser les limites d'exposition en vigueur.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités: Éviter tout rejet à l'égout, dans les cours d'eau ou dans le sol. Conserver dans le récipient d'origine hermétiquement fermé. Conserver dans un endroit frais et sec équipé d'une ventilation appropriée. Tenir à l'écart de substances incompatibles, de flammes nues et de hautes températures. Éviter tout contact avec des agents comburants. Vulcanise à température ambiante au contact de l'air humide. Pour plus d'informations, se reporter au §10: "Stabilité et Réactivité". Récipients appropriés : Fûts en acier avec revêtement en résine époxy.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de Contrôle Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Quartz/cristobalite : Lorsqu'encapsulé dans un polymère, n'est pas présumé présenter un danger pour la santé dans des conditions normales d'utilisation.

Désignation chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Octamethylcyclotetrasiloxane	VME	10 ppm 120 mg/m ³	

Valeurs limites d'exposition professionnelle supplémentaires dans les conditions d'utilisation

Désignation chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Acetic acid	TWA	10 ppm 25 mg/m ³	UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE (12 2009)
	VLE	10 ppm 25 mg/m ³	La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques (01 2008)
Butan-1-ol	VLE	50 ppm 150 mg/m ³	La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques (01 2008)

8.2 Contrôles de l'exposition Contrôles Techniques Appropriés:

Assurer une ventilation efficace. Respecter les valeurs limites et réduire au minimum le risque d'inhalation de vapeurs. Utiliser des mesures d'ingénierie pour réduire la contamination de l'air au niveau d'exposition permis. En cas de travail avec une huile chaude, une ventilation mécanique peut être nécessaire.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle


CAF 4

Version: 8.1

Date de Révision: 25.02.2019

Informations générales:	Fournir une ventilation suffisante durant les opérations qui conduisent à la formation de vapeurs.
Protection des yeux/du visage:	Lunettes de sécurité.
Protection de la peau Protection des Mains:	Matière: Les gants en caoutchouc sont recommandés.
Autres:	Les bonnes pratiques d'hygiène industrielle préconisent de minimiser le contact cutané. Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec la peau.
Protection respiratoire:	Si la ventilation est insuffisante, une protection respiratoire appropriée doit être disponible. Porter un appareil respiratoire à filtre antigaz, type E.
Mesures d'hygiène:	Assurer l'accès à une douche oculaire et à une douche de sécurité.
Contrôles environnementaux:	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	
État:	Pâte
Forme:	Visqueux
Couleur:	Blanc cassé
Odeur:	Vinaigre.
Seuil olfactif:	Aucune information disponible.
pH:	Non applicable
Point de fusion:	Aucune information disponible.
Point d'ébullition:	Aucune information disponible.
Point d'éclair:	150 °C (Aucune information enregistrée.)
Taux d'évaporation:	Aucune information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz):	Aucune information disponible.
Limite supérieure d'inflammabilité (%):	Aucune information disponible.
Limite inférieure d'inflammabilité (%):	Aucune information disponible.
Pression de vapeur:	Aucune information disponible.
Tension de vapeur (air = 1):	Aucune information disponible.
Densité:	Approximatif 1,13 kg/dm ³ (20 °C)
Solubilités	
Solubilité dans l'eau:	Pratiquement insoluble
Solubilité (autre):	Acetone.: Insoluble Ethanol.: Insoluble Essence.: Dispersible White-spirit.: Dispersible Hydrocarbures aromatiques.: Dispersible Solvants chlorés.: Dispersible
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	Aucune information disponible.
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune information disponible.
Température de décomposition:	Aucune information disponible.
Viscosité:	180 000 - 310 000 mm ² /s



CAF 4

Version: 8.1

Date de Révision: 25.02.2019

Propriétés explosives:

Aucune information disponible.

Propriétés comburantes:

D'après les données sur les composants N'est pas considéré comme comburant. (évaluation par relation structure-activité)

9.2 AUTRES INFORMATIONS: Aucune information disponible.**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

10.1 Réactivité:	Vulcanise à température ambiante au contact de l'air humide.
10.2 Stabilité Chimique:	Stable à température ambiante sans contact avec l'air.
10.3 Possibilité de Réactions Dangereuses:	Aucune information disponible.
10.4 Conditions à Éviter:	Aucune autre information notée.
10.5 Matières Incompatibles:	Combustibles forts. Eau.
10.6 Produits de Décomposition Dangereux:	La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Silice amorphe. Pendant son utilisation ou au contact avec de l'eau, peut générer des substances dangereuses.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**Informations sur les voies d'exposition probables****Inhalation:** Aucune information disponible.**Ingestion:** Aucune information disponible.**Contact avec la Peau:** Aucune information disponible.**Contact oculaire:** Aucune information disponible.**11.1 Informations sur les effets toxicologiques:****Toxicité aiguë:****Ingestion:****Produit:** ETAmél (): 55 197,47 mg/kg**Contact avec la peau:****Produit:** Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.**Inhalation:****Produit:** Composition/Renseignements sur les ingrédients**Substance(s) spécifiée(s):**

Octaméthylcyclotetrasiloxane LC 50 (Rat, 4 h): > 36 mg/l

décaméthylcyclopentasiloxane LC 50 (Rat): 8,67 mg/l

Toxicité à dose répétée:


CAF 4

Version: 8.1

Date de Révision: 25.02.2019

Produit:	Aucune information disponible.
Substance(s) spécifiée(s):	
triacétate de méthylsilanetriyle	NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Femelle, mâle), Ingestion): 50 mg/kg Méthode: OECD 422 Résultats obtenus sur un produit similaire NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Femelle, mâle), Inhalation – vapeurs): 0,56 mg/l Méthode: OECD 413 LOAEL (Dose la plus faible avec effet toxique observé) (Rat(Femelle, mâle), Inhalation – vapeurs): 2,2 mg/l Résultats obtenus sur un produit similaire
Octamethylcyclotetrasiloxane	NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat, Inhalation): 1,820 mg/l Méthode: OECD 453 NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Lapin, Contact avec la peau): 960 mg/kg Méthode: OECD 411
décaméthylcyclopentasiloxane	NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat, Ingestion): >= 1 000 mg/kg NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat, Inhalation – vapeurs): >= 2,42 mg/l NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat, Contact avec la peau): >= 1 600 mg/kg
dodécaméthylcyclohexasiloxane	NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat, Ingestion): >= 1 000 mg/kg Méthode: OECD 422 NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat, Inhalation – vapeurs): 0,0182 mg/l Méthode: OECD 413
Corrosion ou Irritation de la Peau:	
Produit:	Résultats des essais Non irritant Résultats obtenus sur un produit similaire
Blessure ou Irritation Grave des Yeux:	
Produit:	Résultats des essais Irritant. Résultats obtenus sur un produit similaire
Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée:	
Produit:	Composition/Renseignements sur les ingrédients
Substance(s) spécifiée(s):	
triacétate de méthylsilanetriyle	OECD 406 (Cobaye) : N'est pas un sensibilisateur cutané.
triacétoxyéthylsilane	OECD 406 (Cobaye) : N'est pas un sensibilisateur cutané.
Octamethylcyclotetrasiloxane	Cobaye : N'est pas un sensibilisateur cutané.
décaméthylcyclopentasiloxane	N'est pas un sensibilisateur cutané.
dodécaméthylcyclohexasiloxane	OECD 406 (Cobaye) : N'est pas un sensibilisateur cutané.


CAF 4

Version: 8.1

Date de Révision: 25.02.2019

Mutagenicité des Cellules Germinales:
In vitro:

Produit:	Composition/Renseignements sur les ingrédients
Substance(s) spécifiée(s):	
triacétate de méthylsilanetriyle	Bactéries (OECD 471): Aucun effet mutagène. Les mutations génétiques In vitro sont testées sur des cellules de mammifères : (OECD 476): Aucun effet mutagène. Résultats obtenus sur un produit similaire Aberration chromosomique (OECD 473): Pas d'effet clastogène.
triacétoxyéthylsilane	Bactéries (OECD 471): Aucun effet mutagène. Aberration chromosomique (OECD 473): Pas d'effet clastogène. Résultats obtenus sur un produit similaire (OECD 476)Aucun effet mutagène. Résultats obtenus sur un produit similaire
Octamethylcyclotetrasiloxane	Bactéries : Aucun composant mutagène identifié. Aberration chromosomique : Aucun composant mutagène identifié. Les mutations génétiques In vitro sont testées sur des cellules de mammifères : : Aucun composant mutagène identifié.
décaméthylcyclopentasiloxane	Aberration chromosomique : Aucun composant mutagène identifié. Bactéries : Aucun composant mutagène identifié.
dodécaméthylcyclohexasiloxane	Mouse lymphoma cells (OECD 476): négatif avec et sans activation métabolique Bactéries (OECD 471): négatif avec et sans activation métabolique

In vivo:

Produit:	Aucune information disponible.
Substance(s) spécifiée(s):	
Octamethylcyclotetrasiloxane	Pas d'effet attendu.
décaméthylcyclopentasiloxane	Pas d'effet attendu.
dodécaméthylcyclohexasiloxane	Test du micronoyau sur érythrocytes de mammifères (OECD 474): Aucun effet mutagène.

Cancérogénicité:

Produit:	Composition/Renseignements sur les ingrédients
Substance(s) spécifiée(s):	
Octamethylcyclotetrasiloxane	Rat (, Femelle, mâle, Inhalation): (OECD 453) Pas d'effet attendu.

Toxicité pour la reproduction:

Produit:	Composition/Renseignements sur les ingrédients
Substance(s) spécifiée(s):	


CAF 4

Version: 8.1

Date de Révision: 25.02.2019

Octamethylcyclotetrasiloxane
e Susceptible de nuire à la fertilité.

dodécaméthylcyclohexasiloxane
ane Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction (fertilité):

Produit: Composition/Renseignements sur les ingrédients

Substance(s) spécifiée(s):

triacétate de méthylsilanetriyle Rat Femelle, mâle (Ingestion): NOAEL (parent): $\geq 1\ 000$ mg/kg
NOAEL (F1):NOAEL (F2): Méthode: OECD 422

triacétoxyéthylsilane Rat Femelle (Aliment pour animaux (voie orale)): NOAEL (parent): $\geq 2\ 500$ mg/kg
NOAEL (F1):NOAEL (F2):

Octamethylcyclotetrasiloxane Etude de fertilité sur 2 générations Rat (Inhalation): NOAEL (parent):
3,64 mg/l NOAEL (F1):Aucun(e). NOAEL (F2): Aucun(e). Méthode:
OECD 416

décaméthylcyclopentasiloxane Etude de fertilité sur 2 générations Rat (Inhalation): NOAEL (parent):
3,64 mg/l NOAEL (F1):Aucun(e). NOAEL (F2): Aucun(e). Méthode:
OECD 416

dodécaméthylcyclohexasiloxane Test de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le
développement. Rat (Gavage (voie orale)): NOAEL (parent): $\geq 1\ 000$
mg/kg NOAEL (F1): $\geq 1\ 000$ mg/kg NOAEL (F2): Méthode: OECD 422

Toxicité pour le développement (Tératogénicité):

Produit: Composition/Renseignements sur les ingrédients

Substance(s) spécifiée(s):

triacétoxyéthylsilane Rat (Ingestion): NOAEL (terato): $\geq 1\ 600$ mg/kg NOAEL (mater): $\geq 1\ 600$
mg/kg

Octamethylcyclotetrasiloxane Rat (Inhalation): NOAEL (terato): $> 6,066$ mg/l NOAEL (mater): 3,640
mg/l Méthode: OECD 414

dodécaméthylcyclohexasiloxane Lapin NOAEL (terato): $\geq 1\ 000$ mg/kg NOAEL (mater): $\geq 1\ 000$
mg/kg Méthode: OECD 414 Rat NOAEL (terato): $\geq 1\ 000$ mg/kg
NOAEL (mater): $\geq 1\ 000$ mg/kg Méthode: OECD 414

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique:

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s):


CAF 4

Version: 8.1

Date de Révision: 25.02.2019

dodécaméthylcyclohexasiloxane Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées:

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s):

triacétate de méthylsilanetriyle Non classé

dodécaméthylcyclohexasiloxane Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque d'Aspiration:

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s):

Octamethylcyclotetrasiloxane Pas d'effet attendu.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Informations générales: Non applicable

12.1 Toxicité:
Toxicité aiguë:
Poisson:

Produit: Composition/Renseignements sur les ingrédients

Substance(s) spécifiée(s):

triacétate de méthylsilanetriyle LC 50 (96 h): > 100 mg/l Résultats obtenus sur un produit similaire

triacétoxyéthylsilane LC 50 (Danio rerio, 96 h): 251 mg/l

Octamethylcyclotetrasiloxane LC 50 (Oncorhynchus mykiss, 96 h): >= 0,022 mg/l

Invertébrés Aquatiques:

Produit: Composition/Renseignements sur les ingrédients

Substance(s) spécifiée(s):

triacétate de méthylsilanetriyle LC 50 (48 h): > 100 mg/l Résultats obtenus sur un produit similaire

triacétoxyéthylsilane CE50 (Cladocère (Daphnia magna), 24 h): 6 000 mg/l

Octamethylcyclotetrasiloxane CE50 (Cladocère (Daphnia magna), 48 h): > 0,015 mg/l

Toxicité chronique:
Poisson:

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s):

Octamethylcyclotetrasiloxane NOEC (Oncorhynchus mykiss, 93 jr): >= 0,0044 mg/l

décaméthylcyclopentasiloxane NOEC (Oncorhynchus mykiss, 90 jr): >= 0,014 mg/l


CAF 4

Version: 8.1

Date de Révision: 25.02.2019

Invertébrés Aquatiques:

Produit:	Composition/Renseignements sur les ingrédients
Substance(s) spécifiée(s):	
triacétoxyéthylsilane	NOEC (Cladocère (Daphnia magna), 21 jr): ≥ 100 mg/l
Octamethylcyclotetrasiloxane	NOEC (Cladocère (Daphnia magna), 21 jr): 0,015 mg/l
dodécaméthylcyclohexasiloxane	NOEC (Cladocère (Daphnia magna), 21 jr): $\geq 0,0046$ mg/l

Toxicité pour les plantes aquatiques:

Produit:	Composition/Renseignements sur les ingrédients
Substance(s) spécifiée(s):	
triacétate de méthylsilanetriyle	CE50 (96 h): 660 mg/l Résultats obtenus sur un produit similaire
Octamethylcyclotetrasiloxane	CE50 (Algues vertes, 96 h): $> 0,022$ mg/l
dodécaméthylcyclohexasiloxane	NOEC (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata), 72 h): $\geq 0,002$ mg/l CE50 (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata), 72 h): $> 0,002$ mg/l

12.2 Persistance et Dégradabilité:
Biodégradation:

Produit:	Composition/Renseignements sur les ingrédients
Substance(s) spécifiée(s):	
triacétate de méthylsilanetriyle	74 % (21 jr, Selon une méthode normalisée.) Facilement biodégradable Résultats obtenus sur un produit similaire
triacétoxyéthylsilane	74 % (21 jr, Selon une méthode normalisée.) Facilement biodégradable
Octamethylcyclotetrasiloxane	3,7 % (29 jr) Le produit n'est pas considéré comme étant facilement biodégradable.
décaméthylcyclopentasiloxane	0,14 % (28 jr) Le produit n'est pas facilement biodégradable.
dodécaméthylcyclohexasiloxane	4,5 % (28 jr, OECD 310) Le produit n'est pas facilement biodégradable.

Rapport DBO/DCO:

Produit: Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de
Bioaccumulation:

Produit: Composition/Renseignements sur les ingrédients
Substance(s) spécifiée(s):


CAF 4

Version: 8.1

Date de Révision: 25.02.2019

Octamethylcyclotetrasiloxane	Pimephales promelas, Facteur de Bioconcentration (BCF): 12 400
décaméthylcyclopentasiloxane	Pimephales promelas, Facteur de Bioconcentration (BCF): 7 060
dodécaméthylcyclohexasiloxane	Pimephales promelas, Facteur de Bioconcentration (BCF): 2 860 (OECD 305) Présente un risque de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le Sol: Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB: Composition/Renseignements sur les ingrédients

Octamethylcyclotetrasiloxane	Remplit les critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique), Remplit les critères vPvB	REACH (1907/2006) Ax XIII
décaméthylcyclopentasiloxane	Remplit les critères vPvB	REACH (1907/2006) Ax XIII
dodécaméthylcyclohexasiloxane	Remplit les critères vPvB	REACH (1907/2006) Ax XIII

12.6 Autres Effets Néfastes: Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Informations générales: L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de contraintes et de prescriptions locales, relatives à l'élimination, le concernant.

Méthodes d'élimination

Instructions pour l'élimination: Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination. Incinérer.

Emballages Contaminés: Les emballages contaminés doivent être vides autant que possible. Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination. Après nettoyage, recycler ou éliminer dans un site autorisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Cette matière n'est pas soumise à la réglementation sur les transports.

AUTRES INFORMATIONS: Aucune prescription particulière.



CAF 4

Version: 8.1

Date de Révision: 25.02.2019

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC: Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

Statut aux inventaires:

AICS:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
DSL:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
EU INV:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
ENCS (JP):	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
IECSC:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
KECI (KR):	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
PICCS (PH):	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
Liste TSCA:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
NZIOC:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
TCSI:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations de révision: Sans objet.

Références

PBT	PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.
vPvB	vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

Abréviations ou acronymes de la légende:

Aucune information disponible.

Principales références de la littérature et sources de données:

Aucune information disponible.

Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Informations de formation: Aucune information disponible.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Eye Irrit. 2, H319
STOT RE 1, H372

Date de Publication: 25.02.2019

FDS n°:

**CAF 4**

Version: 8.1

Date de Révision: 25.02.2019

Avis de non-responsabilité:

Les informations fournies sont basées sur des données disponibles pour le produit, les composants du produit et des produits semblables. Elles sont données de bonne foi.

Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.